



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Année 2023

Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite loi Barnier et aux décrets d'application n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Document transmis aux 45 communes de la Communauté de Communes du Pays Loudunais et mis à la disposition du public.

SOMMAIRE

PARTIE 1 : Les indicateurs techniques	3
I. Présentation générale	3
II. L'organisation du service de collecte	3
1) Fréquence de collecte	4
2) Fourniture de contenants de pré-collecte.....	4
3) Mise à disposition de bacs roulants pour la collecte en porte à porte	4
4) Installation de points de regroupements	4
5) Le parc de colonnes d'apport volontaire	4
6) Prévention des déchets	5
7) Sensibilisation des usagers	6
8) Collecte des textiles.....	6
III. Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.)	7
1) Mode de collecte	7
2) Fréquence et horaires de ramassage	7
3) Tonnages collectés de 1998 à 2022	7
IV. Collecte sélective des Emballages Ménagers Recyclables (E.M.R.)	8
1) Mode de collecte	8
2) Fréquence, horaires et jour de collecte.....	8
V. Déchèteries	9
1) Bilan des cinq déchèteries du Pays Loudunais.....	9
2) Instauration des cartes d'accès en Déchèterie	10
3) Déchets des professionnels.....	13
VI. Devenir des déchets collectés.....	14
VII. Synoptique des flux de déchets	15
VIII. Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets.....	16
1) Collecte en porte à porte : Suppression des manœuvres dangereuses	16
2) Déchèteries : dispositif antichute	16
3) Extension des déchèteries de Loudun-Messemé et de Les Trois-Moutiers	16
PARTIE 2 : Les indicateurs financiers	17
I. Le budget annuel du service déchets.....	17
1) Structuration des charges.....	17
2) Structuration des recettes.....	18
3) Répartition entre les différentes sources de financement	19
4) Comparaison des coûts de collecte et de traitement des déchets par flux	19
5) En route vers la Tarification Incitative	19
II. Les prestations rémunérées à des entreprises.....	21

PARTIE 1 : Les indicateurs techniques

I. Présentation générale

La Communauté de Communes exerce la compétence « Collecte, Traitement et Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés » depuis le 1^{er} janvier 1993 (art n°3.4 « Déchets » des statuts communautaires).

Ses premières missions furent l'organisation d'une collecte intercommunale des déchets ménagers, l'institution de la Taxe communautaire d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) et l'implantation des premiers points d'apport volontaire pour le verre (minimum 1 par commune).

Afin de répondre aux obligations réglementaires et dans un souci de protection de l'environnement, la mise en place d'un plan de gestion global des déchets s'est traduite par :

- L'implantation de cinq déchèteries en 1999 sur l'ensemble du territoire (Loudun-Messemé, Les Trois-Moutiers, Monts-sur-Guesnes, La Grimaudière et Saint-Clair) ;
- La réalisation en 2000 d'un centre de transfert de déchets ménagers répondant à la réglementation sur les installations classées ;
- Le développement des points d'apport volontaire pour le verre et les papiers (110 points pour 45 communes) ;
- La mise en place de la collecte sélective chez l'habitant en 2000 ;
- La réhabilitation des anciennes décharges ;
- La dotation en bacs à couvercle jaune en remplacement de la caissette pour les emballages en 2014 ;
- Depuis 2018, les communes de moins de 2 000 habitants ont une collecte toutes les deux semaines de leurs ordures ménagères résiduelles ;
- En 2020, des travaux d'extension ont été réalisés sur les déchèteries de Loudun-Messemé et Les Trois Moutiers ;
- En 2021, décision de faire évoluer le financement du service vers une Tarification Incitative.

II. L'organisation du service de collecte

Le Pôle Déchets assure les missions de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour 25 002 habitants et 1 000 entreprises et établissements publics sur les 45 communes du Pays Loudunais.

Ce service assure :

- La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles en porte à porte ;
- La collecte sélective des Emballages Ménagers Recyclables en porte à porte ;
- La collecte des points d'apport volontaire pour les papiers et le verre ;
- La collecte des déchets (gravats, déchets verts, tout venant...) sur cinq déchèteries ;
- La collecte des déchets d'activités économiques assimilables aux ordures ménagères.



La collecte en porte à porte et celle des points d'apport volontaire de papiers, ainsi que la gestion des déchèteries sont réalisées en régie par la C.C.P.L.

Ce Pôle est composé d'un responsable du service, un responsable d'exploitation, de 2 chefs de service, de 12 chauffeurs poids-lourds, de 6 agents de collecte et de 9 agents de déchèteries. Le Pôle Administratif est formé d'une ambassadrice du tri et de deux chargés de mission.

1) Fréquence de collecte

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les ordures ménagères résiduelles et les emballages recyclables sont collectés toutes les deux semaines pour toutes les communes du territoire de moins de 2 000 habitants. Les habitants de Loudun bénéficient d'une collecte hebdomadaire de leurs déchets.

2) Fourniture de contenants de pré-collecte

La Communauté de Communes met à la disposition de chaque usager (particuliers et professionnels) les équipements de pré-collecte (bacs roulants, colonnes d'apport volontaire...). Elle en assure également la maintenance.

Les usagers contactent directement le Pôle Déchets, pour toute demande d'intervention sur leurs bacs roulants (réparation, changement du bac, nouvelle dotation...). Le formulaire est accessible depuis le site internet de la C.C.P.L.

3) Mise à disposition de bacs roulants pour la collecte en porte à porte

Chaque foyer est équipé d'un conteneur dimensionné en fonction du nombre d'occupants et du service rendu. Chaque foyer dispose soit d'un bac individuel pour les pavillons, soit de bacs de grande contenance en points de regroupement pour l'habitat collectif.

Depuis le 1^{er} août 2014, la collecte des emballages recyclables est conteneurisée. Ce nouvel équipement permet de mieux accompagner l'utilisateur dans son geste de tri et d'étendre depuis le 1^{er} janvier 2018 les consignes de tri aux nouvelles résines plastiques comme les pots, les barquettes et les films.

4) Installation de points de regroupements

Pour répondre aux recommandations R437 de la CNAM, la Communauté de communes du Pays Loudunais (CCPL) s'est engagée à supprimer toutes les manœuvres dangereuses pour les agents de collecte (par exemple les marches-arrières). Pour éliminer les points identifiés, et afin de garantir la sécurité des agents de collecte tout en conservant un service de proximité, à ce jour ce sont 90 plateformes de regroupements et 110 points de collectes rapprochés qui ont été installés en concertation avec les mairies concernées.

5) Le parc de colonnes d'apport volontaire

L'organisation de la collecte sélective du verre et des papiers par apport volontaire a entraîné la mise en place de conteneurs répartis de façon homogène sur le territoire, soit plus de 120 points d'apport volontaire **Papiers** et 125 points d'apport volontaire **Verre** (cf. répartition des points recyclage en annexe 1). L'installation de ces colonnes se fait en accord avec la commune concernée, dans un lieu stratégique (facile d'accès, visible aisément, sur un axe routier fréquenté...).



Un point recyclage est composé d'au moins :

- Un conteneur de 3 m³ pour le verre ;
- Un conteneur de 4 m³ pour les papiers.



Pots et bocaux en verre



Bouteilles et flacons en verre



journaux, magazines



publicités, prospectus



catalogues, annuaires



courriers, enveloppes



cahiers, bloc-notes



tous les autres papiers

Les producteurs de déchets non ménagers :

Les établissements bénéficiant d'une collecte hebdomadaire et produisant plus de 660 litres de déchets par semaine sont soumis à une Redevance Spéciale. Actuellement, environ 70 professionnels (administrations et entreprises) ont conventionné.

6) Prévention des déchets

Depuis 2019, la C.C.P.L. œuvre pour la mise en place d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (P.L.P.D.M.A.). Pour rappel, la prévention regroupe l'ensemble des actions menées afin de réduire en quantité et en nocivité la production de déchets d'un territoire.

Le Programme instauré par la C.C.P.L. a donc été construit en 6 axes :

1. Promouvoir l'éco-exemplarité des Collectivités

Sensibilisation des agents et des élus sur les diverses thématiques en lien avec la Prévention des déchets, rendre les cimetières du territoire « exemplaire » en termes de tri/valorisation des déchets...

2. Inciter à la seconde vie

Accompagner des démarches de Cafés réparation par exemple.

3. Lutter contre le Gaspillage Alimentaire et promouvoir la consommation responsable

Proposer un accompagnement à la réduction des déchets dans les cantines scolaires et collectives, promouvoir le vrac...

4. Réduire la production des biodéchets

Déployer des plateformes de compostage partagé et sensibiliser les usagers du territoire à la pratique, communiquer sur l'utilisation des déchets verts dans le jardin...

5. Communiquer et sensibiliser de manière générale sur la Prévention des déchets

Inscrire annuellement des animations sur la thématique de la réduction des déchets dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), ...

6. Développer l'économie circulaire et accompagner les acteurs du territoire

Instaurer une libre récupération du bois brut en déchèterie pour les usagers qui le souhaite, créer un réseau d'économie circulaire entre les acteurs du Pays Loudunais, ...

L'ensemble des actions du programme est disponible en annexe 3.

Au terme de ce premier P.L.P.D.M.A., la C.C.P.L. souhaite atteindre 3 objectifs majeurs :

- Réduire la quantité globale des O.M.R. de 20 % en 2025 par rapport à 2020 ;
- Réduire la quantité globale des D.M.A. de 5 % en 2025 par rapport à 2020 ;
- Réduire la quantité globale des déchets verts de 25 % en 2025 par rapport à 2020.

7) Sensibilisation des usagers

Le calendrier de collecte 2023 rappelant les consignes de collecte et de tri a été publié à 11 000 exemplaires et distribué dans tous les foyers du territoire sauf de Loudun (annexe 2).

De nombreux articles ont été publiés dans la presse locale, sur notre site internet, sur les réseaux sociaux afin d'informer des évolutions du service.

Les agents du service organisent des temps forts ou participent régulièrement des participations pour sensibiliser tous les publics :

- Organisation de l'opération « Nettoyons la Nature » : collecte de déchets le long de la route avec les habitants du territoire. Ces opérations sont réalisées en coopération avec d'autres structures ;
- Pour répondre aux attentes des enseignants, divers ateliers sont proposés que ce soit sur le compostage, le tri sélectif ou encore le recyclage. Notamment la mise en place d'un composteur dans une école et présentation d'un lombricomposteur
 - o Un stand de présentation du Pôle Déchets et des différentes actions de sensibilisation lors des manifestations du territoire comme la Fête de la terre à l'assiette, Fête du Printemps, Drive fermier ...
 - o Animations lors de la S.E.R.D. (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets) : Vente de composteurs à la Communauté de Communes du Pays Loudunais, distribution de compost dans les déchèteries du Pays Loudunais, Fête de la récupération
 - o Sur le marché de Loudun ;
 - o Stand d'information pendant l'évènement « Bien sous mon Toit » : atelier de fabrication de produits entretien et cosmétique soi-même (lessive, baume à lèvres, sprays multi-usages) ;
 - o Le Téléthon : une collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques dans les centres commerciaux (Leclerc, Super U, Weldom) et sur le marché de Loudun, c'est environ 1 tonne de produits collectée ;
- Réalisation de suivis de collecte afin d'accompagner le geste de tri de l'utilisateur et de les sensibiliser sur les bonnes pratiques.

La C.C.P.L. continue également de sensibiliser le grand public au compostage à domicile en mettant à disposition des composteurs et des bio-seaux.

8) Collecte des textiles

Depuis le mois d'août 2012, une collecte spécifique des T.L.C. (Textiles, Linges et Chaussures) est réalisée sur le territoire de la Communauté de communes.

À cet effet, 29 points d'apport volontaires ont été implantés. Cela a permis la valorisation de 105 tonnes en 2022, soit plus de 4 kg/habitants.



III. Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.)

1) Mode de collecte

Il s'agit d'une collecte en régie, réalisée en porte à porte, qui concerne tous les usagers (habitants et activités professionnelles) des 45 communes du Pays Loudunais.

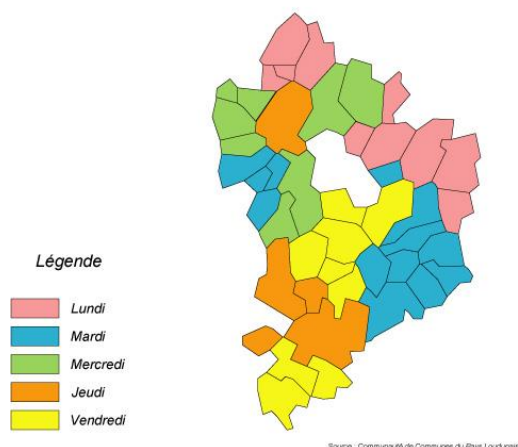
2) Fréquence et horaires de ramassage

Les Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.) ainsi que les Emballages Ménagers Recyclables (E.M.R.) sont collectées une fois par semaine à Loudun, et deux fois par semaine sur les zones de plus forte activité. Toutes les autres communes du territoire sont collectées une fois tous les quinze jours.

Les collectes sont réalisées de 5 h 00 à 22 h 00.

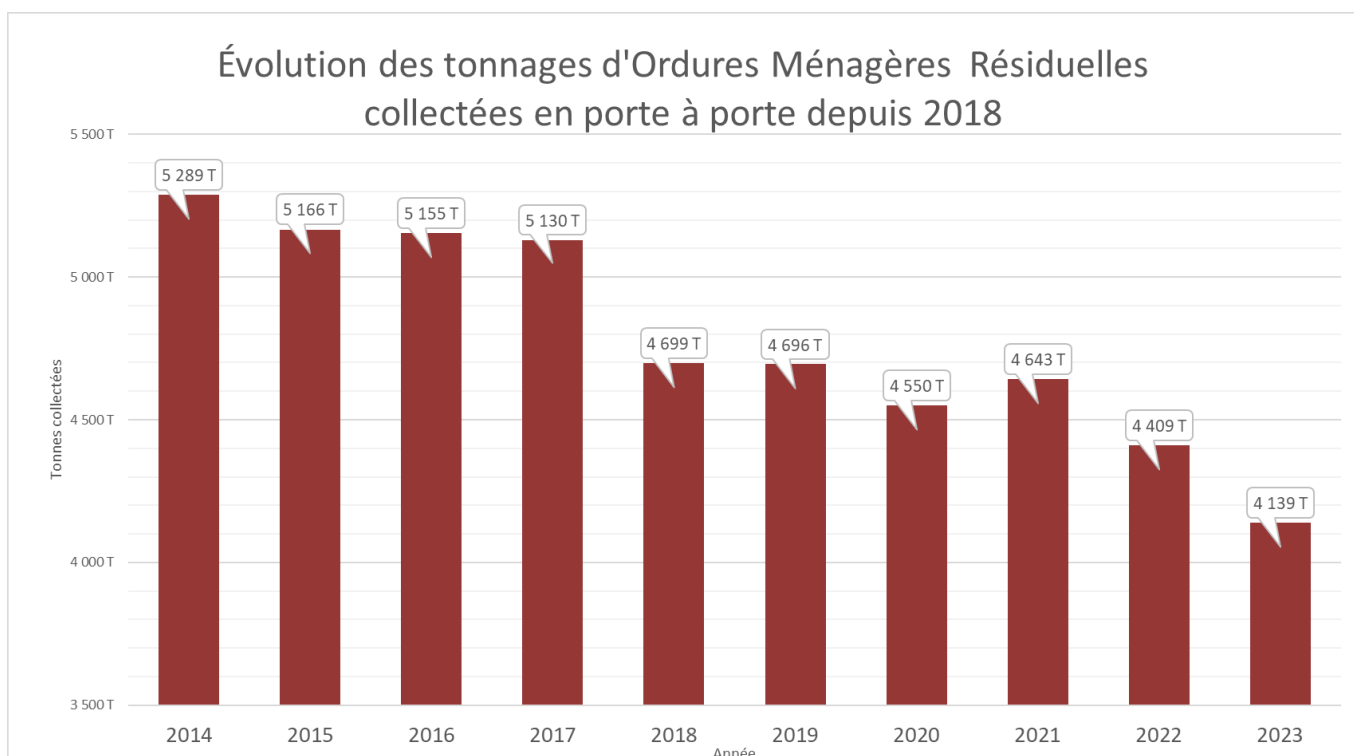
Cas particuliers : pour les terrains de camping et aires touristiques, la fréquence de collecte est augmentée en haute saison à deux fois par semaine de juin à septembre.

Jours de collecte des ordures ménagères



3) Tonnages collectés de 1998 à 2022

En 2022, 4 139 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles ont été collectées en porte à porte. La production continue de diminuer ces dernières années. On constate une baisse de 12 % depuis la mise en place de la collecte tous les 15 jours en 2018.



IV. Collecte sélective des Emballages Ménagers Recyclables (E.M.R.)

1) Mode de collecte

100 % de la population est équipée d'un service de collecte sélective des déchets recyclables :

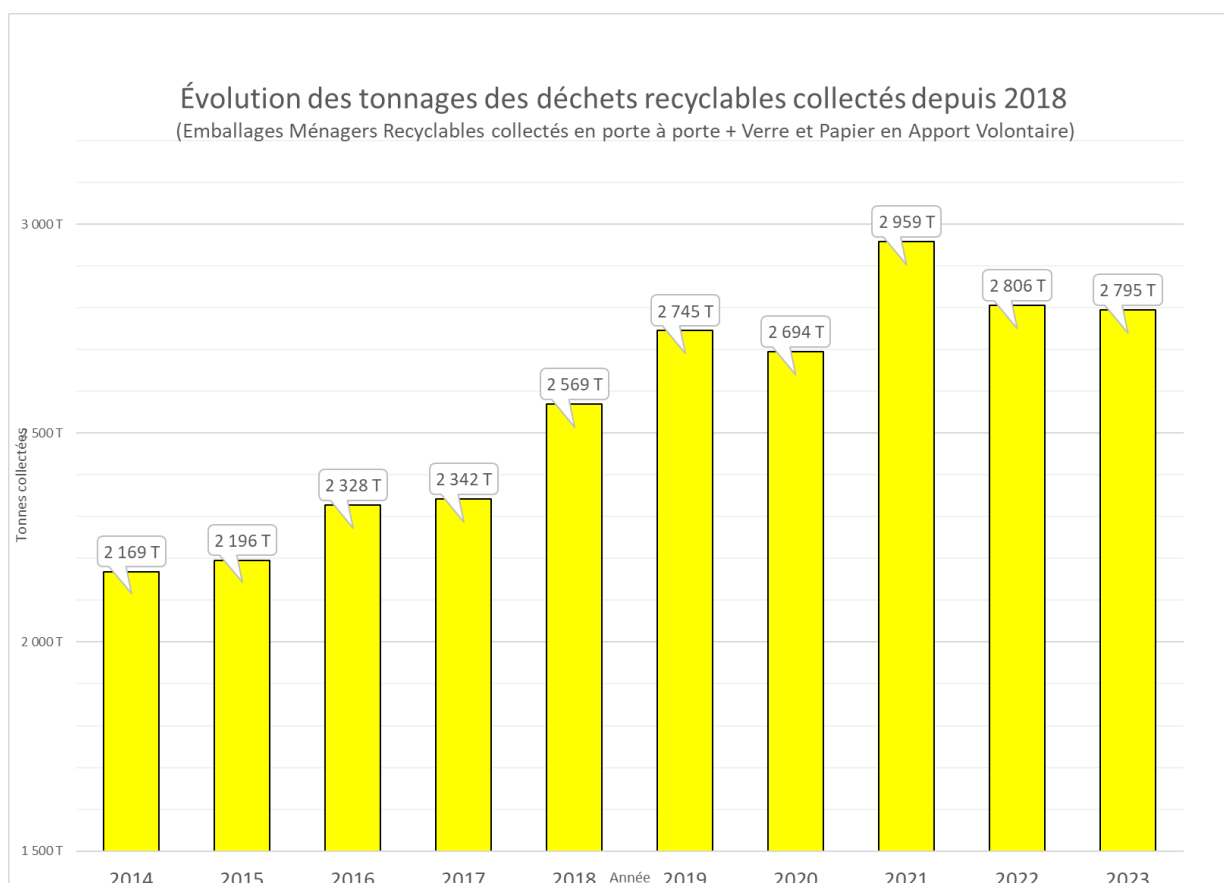
- Une collecte en porte à porte pour les Emballages Ménagers Recyclables (E.M.R. : bouteilles, flacons, pots, barquettes et films en plastiques, boîtes et canettes en acier et aluminium, cartons et papiers d'emballages ménagers, briques alimentaires).



- Une collecte en apport volontaire pour le verre et les papiers.

2) Fréquence, horaires et jour de collecte

La fréquence de collecte des E.M.R. est identique à celle des O.M.R. Pour la ville de Loudun, un camion bi-compartmenté permet de collecter les deux flux simultanément.

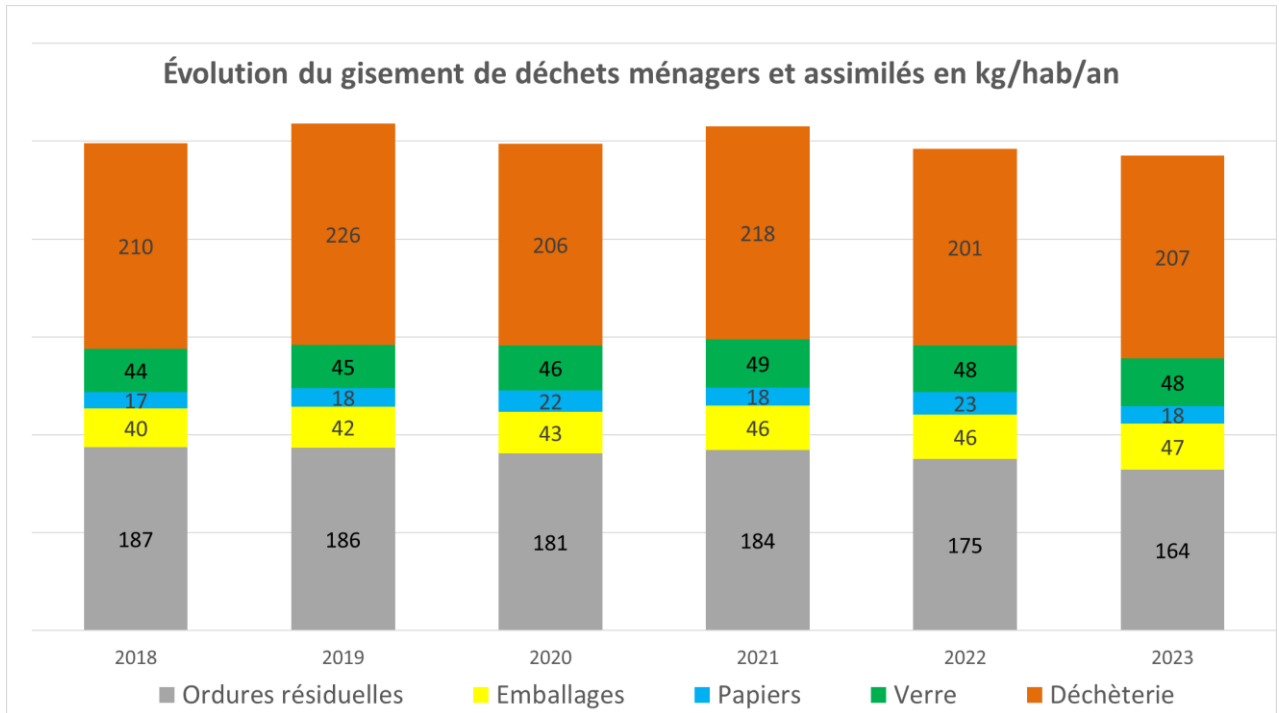


En 2023, 2 795 tonnes de déchets recyclables (verre, papiers et emballages) ont été collectées soit une augmentation de 8.7 % depuis 2018 et qui dépasse 35% en 10 ans.

Les tonnages en E.M.R. collectés en porte à porte ont augmenté pour atteindre 1 179 tonnes en 2023, soit une augmentation de 18 % en 5 ans.

Pour la collecte en apport volontaire, les tonnages en papier ont diminué en 2023 pour passer légèrement sous les 400 tonnes. Le verre est stable et a augmenté de près de 10% en 5 ans..

Evolution de la production de déchets ménagers par habitant par an (hors gravats)



En 2023, les ratios de production sont 652 kg/hab./an de déchets (482 Kg/hab/an gravats non compris) dont 165 kg/hab/an pour les Ordures Ménagères Résiduelles. Depuis 2009, la production d'O.M.R. a diminué fortement : - 100 kg/hab/an.

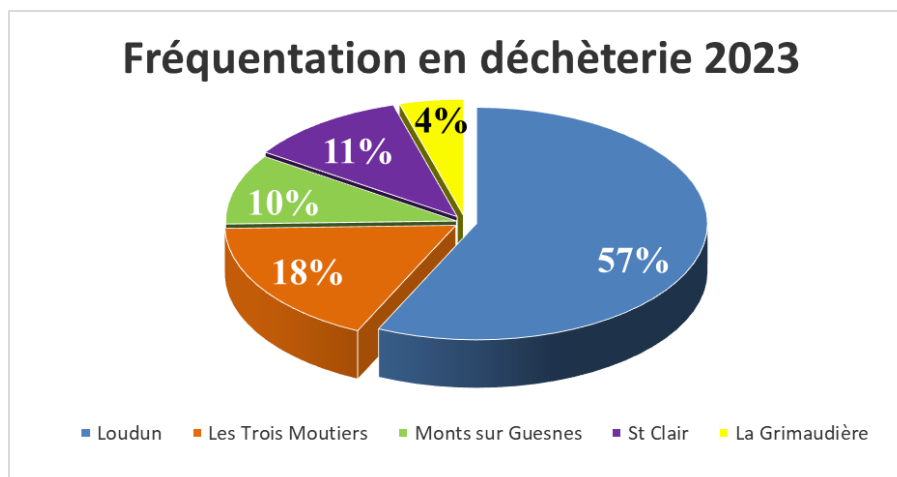
Pour les recyclables secs (Emballages Ménagers Recyclables, papiers et verre), le ratio est de 113 kg/hab/an. Le geste de tri est assimilé par les loudunais même si il reste encore quelques déchets valorisables à retirer des ordures ménagères.

V. Déchèteries

Cinq déchèteries ont été mises en place en 1999, pour collecter les différents déchets (gravats, déchets verts, déchets spécifiques...) des ménages. Les décharges non-autorisées ont ainsi pu être fermées. Les déchèteries sont implantées sur les communes des Trois-Moutiers, Loudun-Messemé, Monts-sur-Guesnes, La Grimaudière et Saint-Clair. Cela correspond à des bassins de populations différents sur ces territoires.

1) Bilan des cinq déchèteries du Pays Loudunais

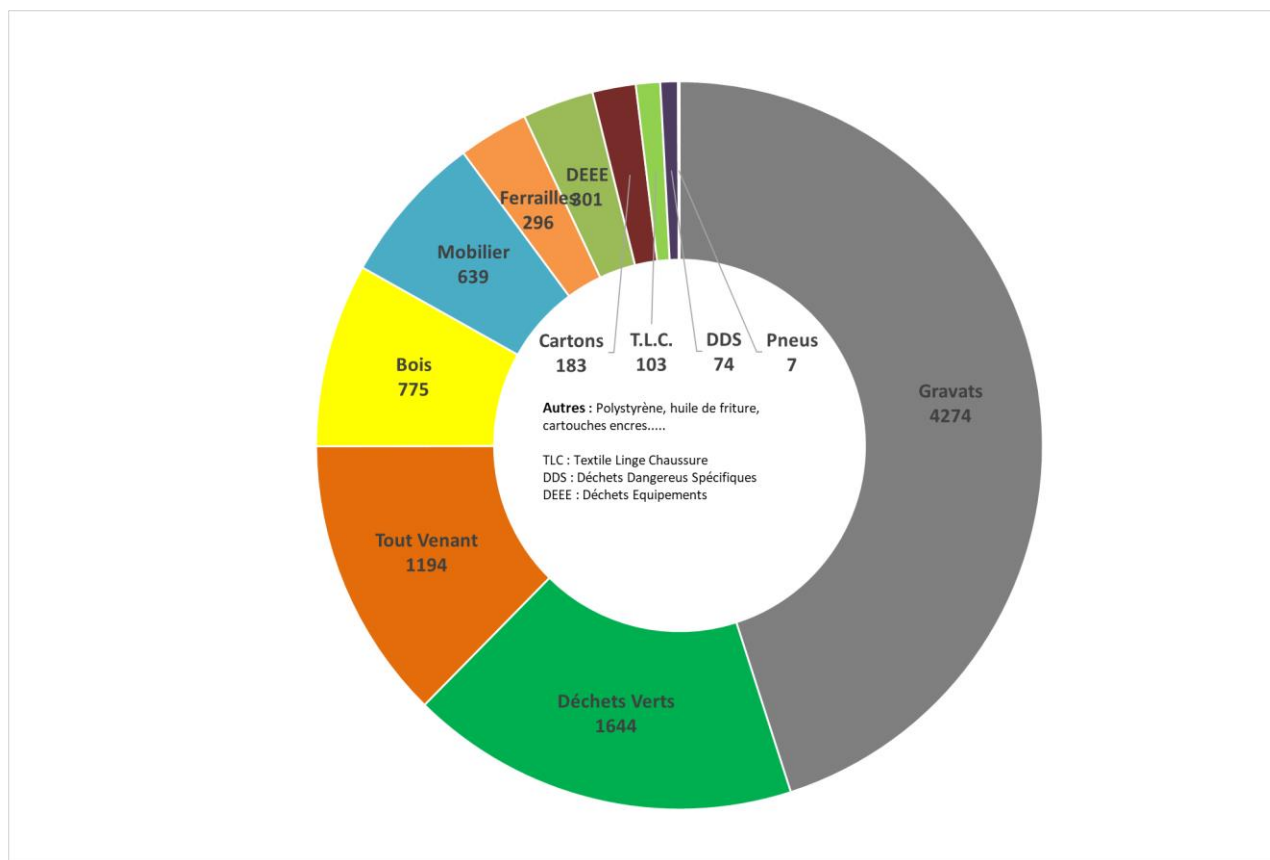
En 2023, environ 56 104 passages ont été enregistrées (52 377 particuliers et 3 727 professionnels). La déchèterie de Loudun représente 57 % des entrées, suivie par la déchèterie de Trois-Moutiers avec 18 % des entrées.



En 2023, les tonnages collectés en déchèterie sont de 9 498 tonnes (gravats compris). Hors gravats, les tonnages atteignent 5 224 tonnes.

Après les gravats (44%), ce sont les déchets verts qui représentent la part la plus importante avec plus de 17 % des déchets collectés.

Tonnages des gisements collectés en déchèteries (en Tonne)



Collecte ponctuelle de l'amiante issus des ménages

La 1^{ère} collecte de l'amiante s'est déroulée le 26 mai 2023.

8,227 Tonnes ont été collectés auprès de 24 usagers en une matinée, à l'aide de 2 bennes (une benne pleine et une benne remplie au tiers), et 32 contenants de collecte (big-bag et body-bag).

2) Instauration des cartes d'accès en Déchèterie

Depuis 2017, des cartes d'accès obligatoires ont été mises en place pour les 5 déchèteries du territoire, sur inscription préalable. Ainsi, seuls les usagers du Loudunais peuvent déposer leurs déchets sur ces sites. Ces cartes permettent de distinguer les apports des particuliers de ceux des professionnels.

Les objectifs sont doubles :

- Optimiser notre gestion interne (cette gestion informatisée permet d'optimiser la facturation des dépôts des professionnels),
- Maîtriser les coûts en réservant l'accès aux habitants du Pays Loudunais.



Sur la déchèterie de Loudun-Messemé, le contrôle a été automatisé par la mise en place d'une borne d'accès avec barrière levante.

Cet outil permet :

- D'améliorer la fluidité et de sécuriser les dépôts en régulant le nombre de véhicules présents simultanément sur le quai de dépôt,

- De mieux accompagner les usagers : les gardiens seront plus disponibles pour accompagner et orienter le geste de tri.



En 2023 :

- 30% des cartes n'ont pas été utilisées,
- 57% des cartes ont été utilisées entre 1 et 10 fois,
- 11% des cartes ont été utilisées entre 11 et 20 fois,
- 2% des cartes ont été utilisées plus de 21 fois,

APPORTS DES DECHETS EN DECHETERIE	Gratuits pour tous	Payants *	Refusés pour les professionnels	Refusés pour tous
FERRAILLES : Ferrailles, câbles ou déchets dont le constituant principal est le métal	X			
MOBILIER : Tous meubles, tables, bureaux, chaises, canapés, lits, matelas, salons de jardin (bois, plastique, métal) Seulement dans les déchèteries de Loudun-Messemé, Les Trois-Moutiers et Monts-sur-Guesnes	X			
DECHETS D'EQUIPEMENT ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES : Tous déchets électriques ou électroniques : appareils électro-ménagers, téléviseurs, téléphones, ordinateurs, jouets à piles. Sauf appareils à usage professionnel	X			
TEXTILES : Textiles, linges, chaussures, même usagés	X			
CARTONS : secs, vidés et pliés	X			
LAMPES, AMPOULES	X			
PILES	X			
BATTERIES	X			
GRAVATS : Gravats propres tels que : pierres, béton, terre, fibro-ciment non amianté.		X		
DECHETS VERTS : tontes, branchages d'un diamètre ≤ a 15cm, feuilles, tailles, fleurs, sapins de Noël, sciure de bois non traité		X		
TOUT-VENANT : Le tout-venant concerne tout ce qui n'est pas recyclé dans les autres bennes		X		
BOIS : Bois bruts et traités : poutres, palettes, cagettes, portes et fenêtres (sans verre), souches et troncs > 15cm. (Sauf : matériaux composites, traverses de chemin de fer, bois traités avec des matières dangereuses)		X		
POLYSTYRENE		X		

DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES : Produits chimiques (portant un symbole de sécurité) même vides pour l'entretien, le jardinage ou le bricolage : peintures, vernis, colles, mastic, aérosols, imperméabilisants, antigel, liquide de refroidissement, produits ménagers, déboucheurs, soude, acide, javel, engrais, chlore pour piscine, produits phytopharmaceutiques, anti-mousses, filtres à huile de VL et deux-roues, filtres à gasoil, radiographies.			X	
PNEUMATIQUES : Pneus VL et deux-roues déjantés			X	
HUILES DE VIDANGES			X	
HUILES DE FRITURES			X	
CARTOUCHES D'ENCRE			X	
EXTINCTEURS INFERIEUR OU EGAL A 2L OU 2KG			X	
NON ADMIS : Déchets putrescibles (sauf déchets végétaux), éléments entiers de camion ou de voiture, roues entières, pneus de poids lourds ou de tracteurs, cadavres d'animaux, déchets anatomiques, déchets d'activités de soin à risque infectieux (DASRI), médicaments, graisses et boues de station d'épuration, lisiers et fumiers, produits chimiques d'usage industriel (sauf petits flacons), produits chimiques d'usage agricole, ainsi que tout emballage les ayant contenus (produits phytosanitaires), déchets radioactifs, bouteilles de gaz, extincteurs supérieurs à 2kg ou 2L, amiante.				X

* Professionnels : payant dès le 1^{er} apport

Modalités d'accès :

L'accès des 5 déchèteries est réservé :

- Aux habitants de la Communauté de communes du Pays Loudunais,
- Aux structures basées sur le territoire,
- Aux professionnels qui justifient leur travail sur ce secteur.

L'accès est limité :

- A 4m³ par jour (2m³ pour les gravats),
- Aux véhicules d'une PTAC ≤ 3,5T.

La récupération des déchets est strictement interdite.

LES DÉCHÈTERIES DU PAYS LOUDUNAIS

HORAIRES D'HIVER (DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
LOUDUN MESSEMÉ	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30
LES TROIS- MOUTIERS	9h-12h	Fermé	Fermé	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	14h-17h30	Fermé	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30
MONTS-SUR- GUESNES	9h-12h	Fermé	Fermé	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	14h-17h30	Fermé	14h-17h30	Fermé	14h-17h30	14h-17h30
SAINT CLAIR	Fermé	9h-12h	Fermé	9h-12h	9h-12h	Fermé
	14h-17h30	14h-17h30	Fermé	14h-17h30	Fermé	14h-17h30
LA GRIMAUDIÈRE	9h-12h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	9h-12h
	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	14h-17h30	Fermé

HORAIRES D'ÉTÉ (DU 1^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
LOUDUN MESSEMÉ	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h
	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h
LES TROIS- MOUTIERS	9h-12h	Fermé	Fermé	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	13h30-18h	Fermé	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h
MONTS-SUR- GUESNES	9h-12h	Fermé	Fermé	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	13h30-18h	Fermé	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h
SAINT CLAIR	Fermé	9h-12h	Fermé	9h-12h	9h-12h	Fermé
	13h30-18h	13h30-18h	Fermé	13h30-18h	Fermé	13h30-18h
LA GRIMAUDIÈRE	8h30-12h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	8h30-12h
	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	13h30-18h	Fermé

Déchets des professionnels

Les professionnels (sociétés, entreprises, artisans, agriculteurs, S.C.I. ou auto-entrepreneurs) ayant une activité sur le territoire du Pays Loudunais ont accès aux cinq déchèteries, pour y déposer les déchets issus de leur activité professionnelle.

Tarifs 2023

Nature des déchets	Usagers du Pays Loudunais		Usagers hors territoire Loudunais	
	Prix de la tonne	Prix au m ³	Prix de la tonne	Prix au m ³
Déchets recyclables (cartons, ferrailles)	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Déchets inertes	20,00€	23,00 €	28,00€	33,00 €
Déchets verts	46,00 €	7,50 €	70,00 €	12,00 €
Déchets recyclables non	160,00 €	16,00 €	230,00 €	23,00 €
Bois traité	130,00€	19,00 €	190,00€	30,00 €
Bois brut	60,00€	9,00 €	90,00€	13,00 €
Polystyrène	NC	6,00 €	NC	10,00 €

Leur participation financière est calculée sur la base du coût réel de transport et de traitement.

Les apports des professionnels :

En 2023, les professionnels ont déposé plus de 708 tonnes de déchets. Ces apports ont été facturés pour un montant total de 22 934 €.

VI. Devenir des déchets collectés

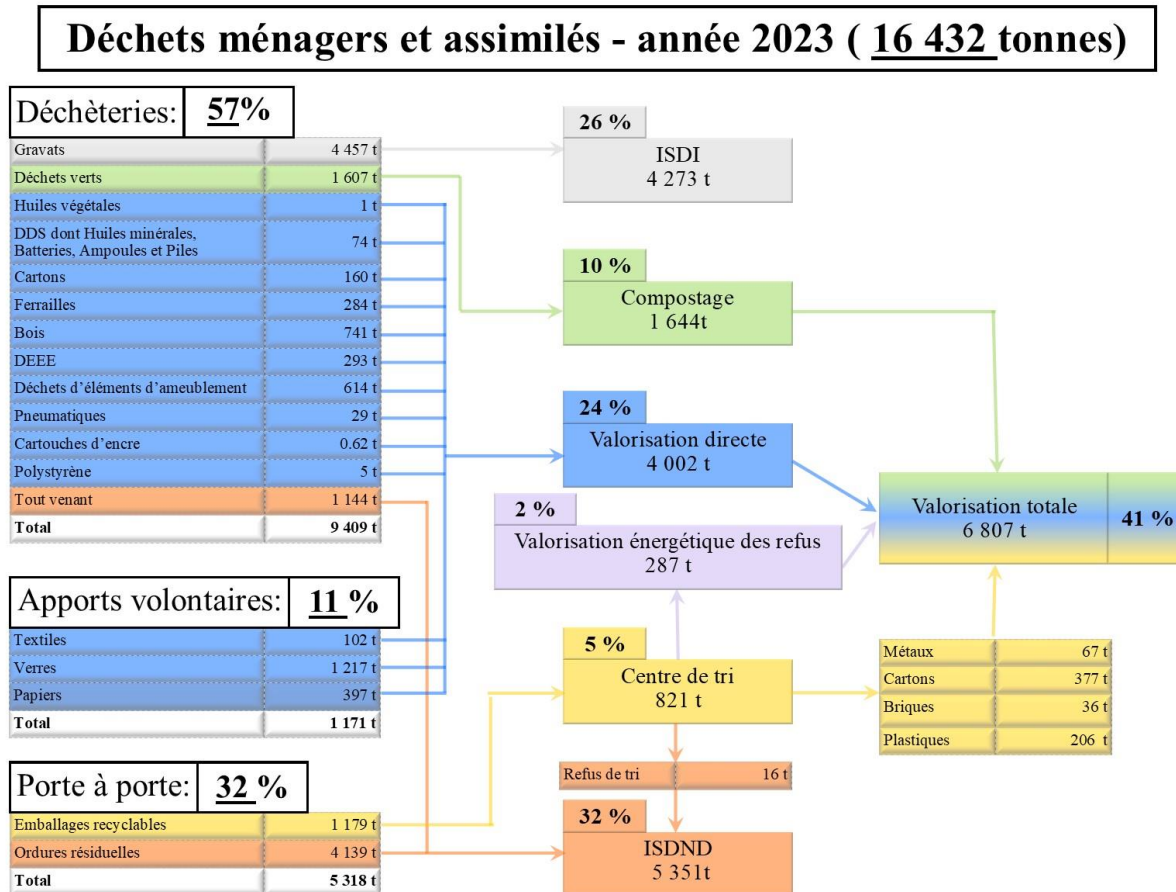
Localisation des unités de traitement

Déchets Collectés	Unité de traitement / localisation/ capacité de traitement	Mode de traitement et valorisation réalisée
Ordures ménagères résiduelles	I.S.D.N.D. SECHE (Le Vigeant 86)	Enfouissement
Emballages hors verre	Centre de tri SUEZ (Poitiers 86)	Tri mécanique et manuel, mise en balle par matériaux, livraison vers les recycleurs
Papiers	Norske Skog	Valorisation matière
Verre	Centre de Valorisation St Gobain (Cognac 16 et St Romain Le Puy 42)	Recyclage direct
Déchèteries		
Déchets verts	Plateforme de compostage SEDE ENVIRONNEMENT (Ingrandes 86)	Compostage Valorisation matière
Tout-venant	I.S.D.N.D. SECHE (Le Vigeant 86)	Enfouissement
Ferrailles	AFM Derichebourg (Châtelleraut 86)	Valorisation matière
Bois	PERFORMANCE ENVIRONNEMENT (Saumur 49)	Valorisation matière
Gravats	I.S.D.I. (Saint Léger de Montbrillais 86)	Enfouissement
Cartons	Centre de de tri Val Vert Tri (St-Georges-les-Baillargeaux 86)	Valorisation matière
Déchets Diffus Spécifiques (Huiles minérales, batteries, piles, Source lumineuse, cartouches imprimantes)	Plateforme de regroupement CHIMIREC (86), Screlec Corepile, Recylum, LVL.	Valorisation suivant le type de déchets
Pneumatiques	MEGAPNEUS (37), Aliapur	Valorisation Matière
Textiles	Le Relais (37), Eco TLC	Valorisation Matière
DEEE	Ecosystèmes (Envie-Poitou-Charentes)	Valorisation matière ou traitement suivant le type de déchets
Mobilier	Eco-mobilier	Valorisation matière ou traitement suivant le type de déchets
Polystyrène	Poitou-Polystyrène (86)	Valorisation matière et réemploi
Huile Végétale	OLEOVIA	Valorisation matière

VII. Synoptique des flux de déchets

La part des déchets valorisés (compostage, recyclage) dépasse 40 % des tonnages collectés par le service.

La part de déchets traités en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (I.S.D.N.D.) baisse de 18 % en 5 ans.



VIII. Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets

1) Collecte en porte à porte : Suppression des manœuvres dangereuses

(voir page 4)

2) Déchèteries : dispositif antichute

Concernant les déchèteries, des dispositifs anti chute ont été installés en 2016 sur les sites de Monts-sur-Guesnes et Les Trois-Moutiers ; et en 2019 pour le site de Saint-Clair. Cela permet de prévenir les chutes des usagers.



3) Extension des déchèteries de Loudun-Messemé et de Les Trois-Moutiers

Les 5 déchèteries de la Communauté de communes datent de 1999. Les tonnages collectés et le nombre d'usagers en déchèteries ne cessent d'augmenter depuis 10 ans. Les équipements communautaires étaient saturés et il était devenu difficile de mettre en place de nouvelles filières de valorisation. Il était également observé une recrudescence des vols qui empêche la bonne valorisation des déchets métalliques, des batteries et des déchets électriques et électroniques.

Pour répondre à ces enjeux, aux objectifs de la loi de transition énergétique et à la feuille de route économie circulaire, les élus communautaires ont opté pour la rénovation des déchèteries de Loudun-Messemé et des Trois-Moutiers.

Les objectifs des travaux :

- Aider à l'amélioration des dépôts pour faciliter le geste de tri (sens de circulation unique, entrée/sortie distincte, voie circulation poids-lourds, quais supplémentaires, bâtiments de stockage) ;
- Augmenter le taux de valorisation matière et diminuer le tonnage de tout-venant résiduel destiné à l'enfouissement (séparation bois brut et bois traité) ;
- Sécuriser les sites pour limiter les vols et dégradations (protection périmétrique et vidéo-protection) ;
- Accompagner le développement d'installations régionales de valorisation matière en préparant les déchets ;
- Développer l'économie circulaire en poursuivant notre coopération avec des entreprises locales ;
- Animer des ateliers de réduction de déchets ;
- Promouvoir le réemploi en créant une zone sécurisée dans l'enceinte des déchèteries et en renforçant notre partenariat avec les associations locales existantes ;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports des déchets en favorisant le stockage en alvéole pour diminuer les rotations ;
- Construire des bâtiments à faible consommation énergétique.



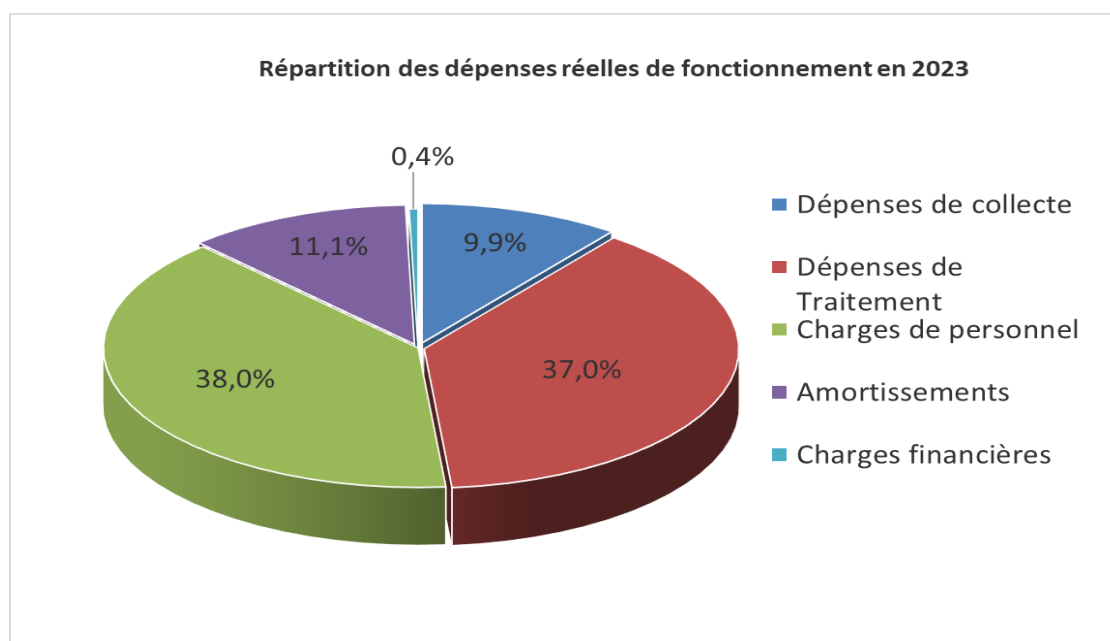
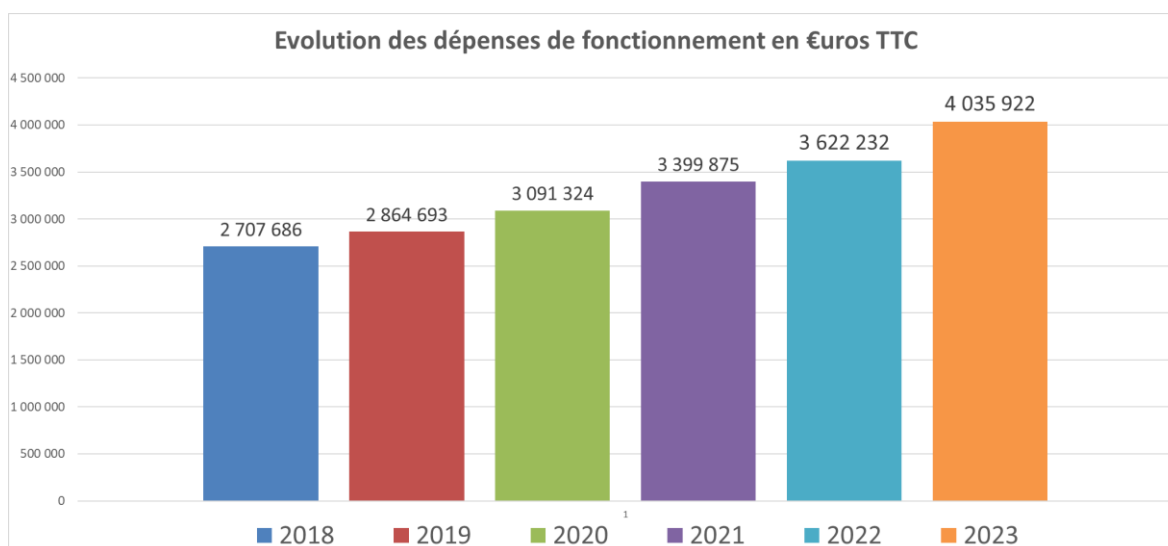
PARTIE 2 : Les indicateurs financiers

I. Le budget annuel du service déchets

Les indicateurs financiers présentés dans le rapport annuel sont issus de la matrice Compta Coût® créée par l'ADEME. Ce cadre standard de détermination des coûts, basé sur la comptabilité analytique, permet d'obtenir une photographie réelle des coûts pour chaque flux de déchets et de comparer chaque collectivité.

1) Structuration des charges

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à **4 035 922 € TTC en 2023**. On constate une hausse (environ 11%) par rapport à 2022 qui s'explique par l'augmentation des coûts des charges de personnel, des prestations de traitement, de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes appliquée sur chaque tonne enfouie et des charges financières en lien avec des investissements. Les charges de personnels ont augmenté en 2023 avec le recrutement temporaire d'agents pour la mise en place de la tarification incitative.

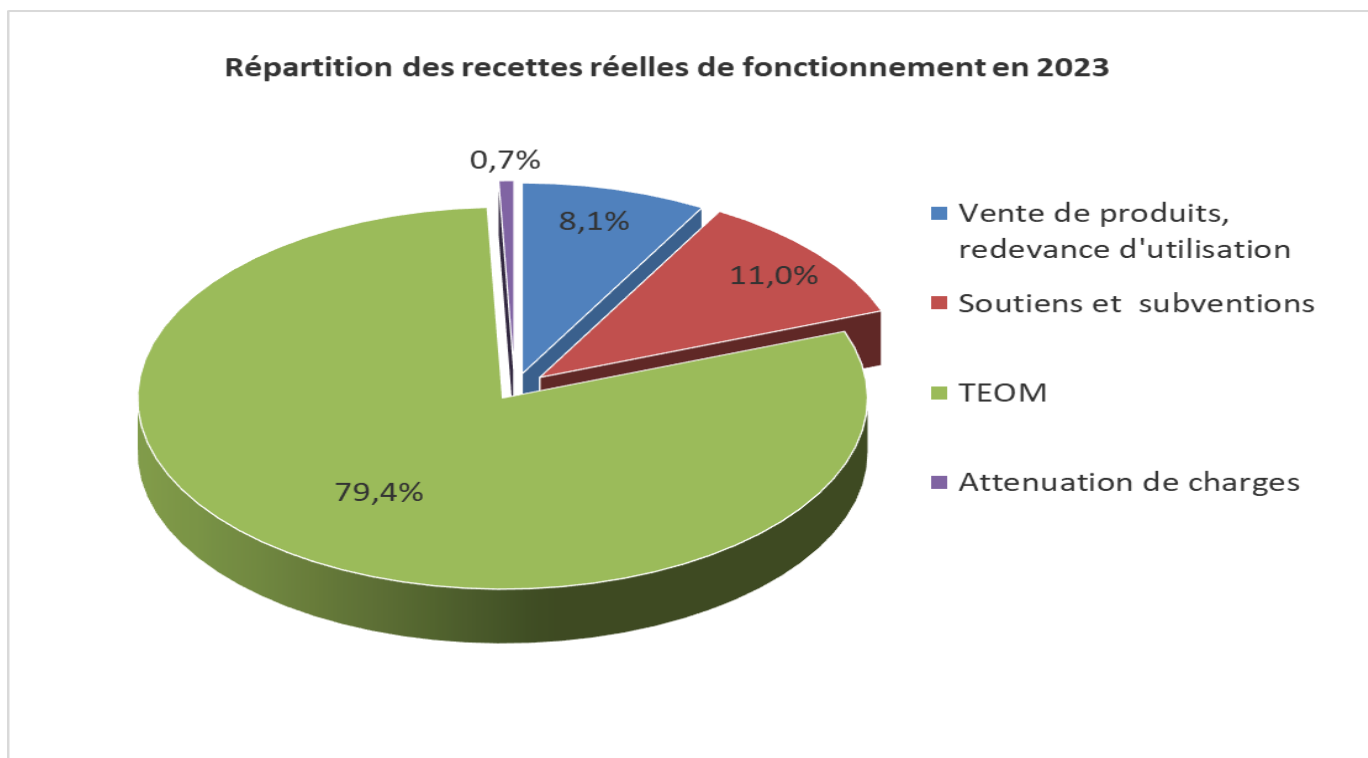
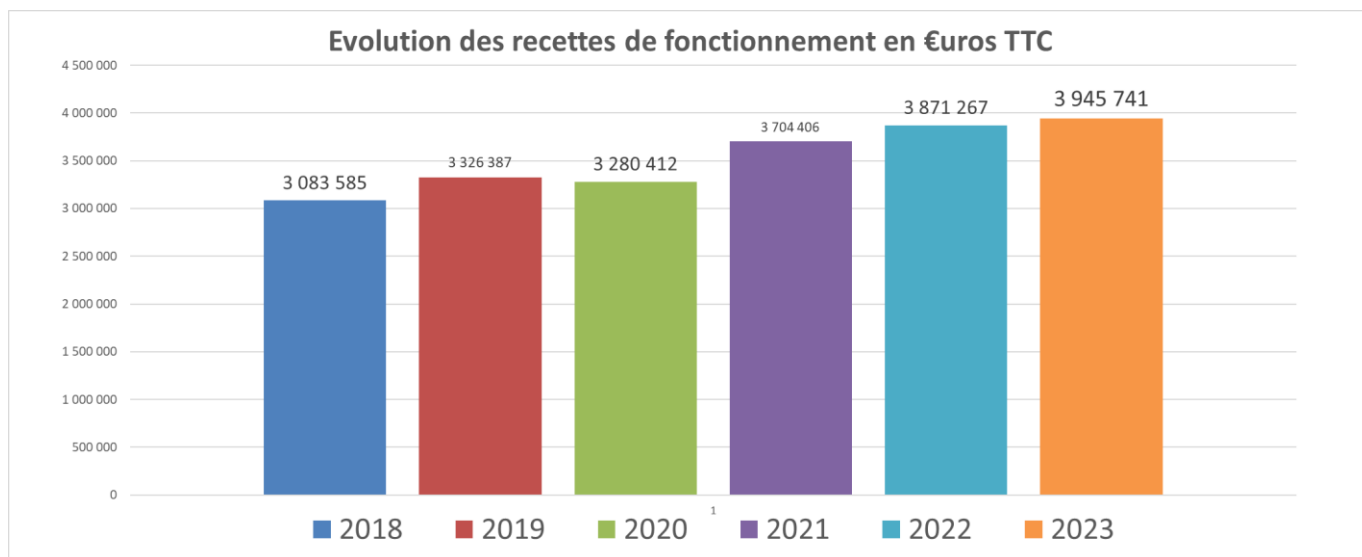


2) Structuration des recettes

Avec **3 945 741 €**, les recettes ont augmenté de près de 2 % par rapport à 2022. Cela s'explique principalement par l'augmentation des bases de la Taxe Foncière (+7%). La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) reste la principale source de recettes du service (79 % du total).

Les autres sources de recettes sont :

- Les dépôts en déchèteries et la redevance spéciale, produit des montants facturés aux administrations, établissements publics et professionnels ;
- Les recettes industrielles, produits des ventes de matières (verre, papier, carton, ferraille...). Elles sont liées aux quantités de matière vendues et à leurs tarifs de reprise ;
- Les soutiens des Eco organismes : CITEO, Eco-Mobilier, Ocad3e...



3) Répartition entre les différentes sources de financement

Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets :

En 2014 la Redevance Spéciale a été mise en place pour les plus gros producteurs de déchets non ménagers assimilés sur le territoire de la CCPL. Cette redevance correspond au paiement par le professionnel de la prestation de collecte et de traitement effectuée par la collectivité. Elle est applicable depuis le 1^{er} juillet 2015 pour les producteurs de plus de 660 Litres par semaine d'ordures résiduelles, ou d'emballages recyclables assimilables aux déchets ménagers.

Tarif appliqué au 01/01/2022 : 0.03 €/litre pour les ordures résiduelles et 0.01 €/litre pour les emballages recyclables.

Au 31 décembre 2023, environ 70 établissements ont conventionné avec la Communauté de communes pour l'instauration de la Redevance Spéciale. Le montant perçu par la C.C.P.L. est de 123 822,53 €.

Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés :

CITEO :	369 689 €
Eco Maison :	25 146 €
Ecosystem :	20 238 €
Eco DDS :	4 560 €
ReFashion(TLC)	2 443 €

Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (vente de matériaux)

Vente des matériaux issus de la collecte sélective :	123 542 € TTC
Vente des matériaux issus des déchèteries :	69 003 € TTC.

4) Comparaison des coûts de collecte et de traitement des déchets par flux

	Dépenses H.T.	Tonnages	Coût complet € .H.T. la tonne	Coût du service * € T.T.C. la tonne
Ordures Ménagères	1 456 383 €	4 139 Tonnes	351.87 €	352.61 €
Déchets recyclables	1 201 244 €	2 794 Tonnes	429.94 €	282.05 €
Déchèteries	1 183 103 €	9 396 Tonnes	125 ,92 €	116.21 €

* Le coût du service est le coût complet déduit des aides perçues et additionnés des charges de TVA.

Le coût total du service est donc de **204.51 € TTC** la tonne (gravats compris)

Il est constaté une augmentation des coûts de tous les flux collectés. Ceux des emballages recyclables est marquée car les recettes industrielles et les soutiens des éco organismes étaient exceptionnellement forts en 2022.

5) En route vers la Tarification Incitative

Pourquoi évoluer vers la T.E.O.M.I. ?

La Tarification Incitative permet d'appliquer le principe de pollueur-payeur aux usagers.

Cette évolution répond à plusieurs objectifs :

- accompagner les usagers à réduire la production d'ordures ménagères résiduelles : l'instauration d'une Tarification Incitative permet de diminuer d'environ 30% en moyenne la production de ces déchets ;
- maîtriser les coûts pour compenser l'inévitable augmentation des factures de collecte et traitement des déchets (carburant, Taxe Générale sur les Activités Polluantes...) ;
- développer un système plus juste et équitable auprès des usagers.

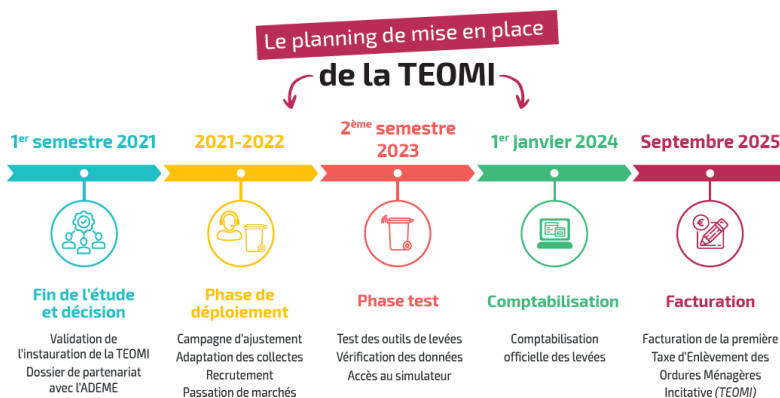
En route vers la T.E.O.M.I.

Le service de gestion des déchets (*collecte et traitement des déchets en porte à porte, en apport volontaire et en déchèterie*) est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.). Cette taxe est basée sur la valeur locative du bâti et prélevée sur l'avis d'impôt de la Taxe foncière.

Une part variable dite « incitative » sera appliquée à partir du 1^{er} janvier 2024 sur la production de déchets et sera répercutée sur l'avis d'impôts fonciers de 2025.

Cette part variable sera calculée en fonction **du volume** et **du nombre de levées** du bac à Ordures Ménagères.

Planning de mise place



II. Les prestations rémunérées à des entreprises

Activité		Mode d'exploitation	Titulaire du contrat	Objet du Contrat	Montant des prestations en € TTC
Collecte	Ordures ménagères	Régie directe			
	Emballages recyclables	Régie directe			
	Encombrants sur les cinq Déchèteries	Régie directe			
	Emballages Verre	Marché de service	Ets Arsonneau	Collecte et chargement des emballages en verre	30 226 € TTC
Transport & Traitement	Exploitation centre de transfert	Régie directe			
	Transport	Marché de service	Ets Arsonneau	Transport des déchets ménagers et des emballages recyclables	186 588 € TTC
	Tri des emballages recyclables et des journaux-magazines	Marché de service	SUEZ	Réception, tri et stockage des matériaux	354 837 € TTC
	Traitement des ordures ménagères assimilées	Marché de service	SECHE	Enfouissement des déchets ultimes non valorisables en centre d'enfouissement de Classe II (Le Vigeant)	770 878 € TTC
	Compostage de déchets verts	Marché de service	SEDE environnement	Réception, broyage et compostage des déchets verts issus des cinq déchèteries	46 358 € TTC
	Traitement du bois	Marché de service	Performance Environnement	Valorisation du bois	49 605 € TTC
	Traitement des Déchets Diffus Spécifiques	Marché de service	Chimirec Delvert	Valorisation des D.D.S.	29 130 € TTC
	Traitement du Polystyrène	Marché de service	Poitou Polystyrène	Valorisation du polystyrène	3 713 € TTC

Annexe 1 : Répartition des points de collecte

	Communes desservies	Population INSEE	Fréquence de collecte		Point d'apport volontaire verre et journaux magazines	Déchèteries
			OMR*	CS**		
SECTEUR LOUDUN	LOUDUN dont ROSSAY	7 023	C1	C1	26	1
	ARCAY	390	C 0,5	C 0,5	2	
	BASSES	342	C 0,5	C 0,5	2	
	BEUXES	559	C 0,5	C 0,5	2	
	CEAUX-EN-LOUDUN	609	C 0,5	C 0,5	3	
	CHALAIS	535	C 0,5	C 0,5	4	
	MAULAY	194	C 0,5	C 0,5	1	
	MESSEME	238	C 0,5	C 0,5	2	
	MOUTERRE-SILLY	692	C 0,5	C 0,5	2	
	LA ROCHE-RIGAULT	569	C 0,5	C 0,5	2	
	SAINT-LAON	135	C 0,5	C 0,5	1	
	SAMMARÇOLLES	659	C 0,5	C 0,5	2	
	Total	11 945			49	

	Communes desservies	Population INSEE	Fréquence de collecte		Point d'apport volontaire verre et journaux magazines	Déchèteries
			OMR*	CS**		
SECTEUR MONCONTOUR	MONCONTOUR	989	C 0,5	C 0,5	8	
	dont MESSAIS		C 0,5	C 0,5		
	Dont		C 0,5	C 0,5		
	OUZILLY-VIGNOLLES		C 0,5	C 0,5		
	dont SAINT-CHARTRES		C 0,5	C 0,5		
	ANGLIERS	642	C 0,5	C 0,5	4	
	AULNAY	101	C 0,5	C 0,5	1	
	LA CHAUSSÉE	194	C 0,5	C 0,5	3	
	CRAON	189	C 0,5	C 0,5	2	
	LA GRIMAUDIÈRE	384	C 0,5	C 0,5	3	1
	dont VERGER-SUR-DIVE		C 0,5	C 0,5		
	dont NOTRE-DAME-D'OR		C 0,5	C 0,5		

	MARTAIZE	397	C 0,5	C 0,5	2	
	MAZEUIL	233	C 0,5	C 0,5	1	
	SAINT-CLAIR	206	C 0,5	C 0,5	2	1
	SAINT-JEAN-DE-SAUVES	1 390	C 0,5	C 0,5	2	
	dont FRONTENAY-SUR-DIVE		C 0,5	C 0,5		
	Total	4 725			28	

	Communes desservies	Population INSEE	Fréquence de collecte		Point d'apport volontaire verre et journaux magazines	Déchèterie
			OMR*	CS**		
SECTEUR MONTS-SUR-GUESNES	MONTS-SUR-GUESNES	778	C 0,5	C 0,5	3	1
	BERTHEGON	298	C 0,5	C 0,5	1	
	DERCE	165	C 0,5	C 0,5	1	
	GUESNES	246	C 0,5	C 0,5	2	
	NUEIL-SOUS-FAYE	245	C 0,5	C 0,5	1	
	POUANT	416	C 0,5	C 0,5	2	
	PRINÇAY	222	C 0,5	C 0,5	1	
	SAIRES	146	C 0,5	C 0,5	1	
	VERRUE	407	C 0,5	C 0,5	3	
	Total	2 923			15	

	Communes desservies	Population INSEE	Fréquence de collecte		Point d'apport volontaire verre et journaux magazines	Déchèterie
			OMR*	CS**		
SECTEUR TROIS MOUTIERS	TROIS-MOUTIERS	1 120	C 0,5	C 0,5	5	1
	BERRIE	260	C 0,5	C 0,5	2	
	BOURNAND	844	C 0,5	C 0,5	2	
	CURÇAY-SUR-DIVE	211	C 0,5	C 0,5	2	
	GLENOUZE	117	C 0,5	C 0,5	1	
	MORTON	355	C 0,5	C 0,5	1	
	POUANÇAY	239	C 0,5	C 0,5	2	
	RANTON	183	C 0,5	C 0,5	1	
	RASLAY	129	C 0,5	C 0,5	1	
	ROIFFÉ	746	C 0,5	C 0,5	3	

	SAINT-LÉGER-DE-MONTBRILLAIS	375	C 0,5	C 0,5	2	
	SAIX	291	C 0,5	C 0,5	2	
	TERNAY	186	C 0,5	C 0,5	1	
	VÉZIÈRES	384	C 0,5	C 0,5	3	
	Total	5 440			28	

Annexe 2 : Calendriers de collecte 2023



VOTRE CALENDRIER
de collecte **2023**

Si tu tries, tu as tout compris !

secteur 1

Le Verre

SE RECYCLE
À L'INFINI !



Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
D 1	M 1 5	M 1 9	S 1	L 1	J 1	S 1	M 1	V 1	D 1	M 1	V 1
L 2	J 2	J 2	D 2	M 2	V 2	D 2	M 2 31	S 2	L 2	J 2 44	S 2
M 3	V 3	V 3	L 3	M 3 18	S 3	L 3	J 3	D 3	M 3	V 3	D 3
M 4 1	S 4	S 4	M 4	J 4	D 4	M 4	V 4	L 4	M 4 40	S 4	L 4
J 5	D 5	D 5	M 5 14	V 5	L 5	M 5 27	S 5	M 5	J 5	D 5	M 5
V 6	L 6	L 6	J 6	S 6	M 6	J 6	D 6	M 6 36	V 6	L 6	M 6 49
S 7	M 7	M 7	V 7	D 7	M 7 23	V 7	L 7	J 7	S 7	M 7	J 7
D 8	M 8 6	M 8 10	S 8	L 8	J 8	S 8	M 8	V 8	D 8	M 8 45	V 8
L 9	J 9	J 9	D 9	M 9	V 9	D 9	M 9 32	S 9	L 9	J 9	S 9
M 10	V 10	V 10	L 10	M 10 19	S 10	L 10	J 10	D 10	M 10	V 10	D 10
M 11 2	S 11	S 11	M 11	J 11	D 11	M 11	V 11	L 11	M 11 41	S 11	L 11
J 12	D 12	D 12	M 12 15	V 12	L 12	M 12 28	S 12	M 12	J 12	D 12	M 12
V 13	L 13	L 13	J 13	S 13	M 13	J 13	D 13	M 13 37	V 13	L 13	M 13 50
S 14	M 14	M 14	V 14	D 14	M 14 24	V 14	L 14	J 14	S 14	M 14	J 14
D 15	M 15 7	M 15 11	S 15	L 15	J 15	S 15	M 15	V 15	D 15	M 15 44	V 15
L 16	J 16	J 16	D 16	M 16	V 16	D 16	M 16 33	S 16	L 16	J 16	S 16
M 17	V 17	V 17	L 17	M 17 20	S 17	L 17	J 17	D 17	M 17	V 17	D 17
M 18 3	S 18	S 18	M 18	J 18	D 18	M 18	V 18	L 18	M 18 42	S 18	L 18
J 19	D 19	D 19	M 19 16	V 19	L 19	M 19 29	S 19	M 19	J 19	D 19	M 19
V 20	L 20	L 20	J 20	S 20	M 20	J 20	D 20	M 20 38	V 20	L 20	M 20 51
S 21	M 21	M 21	V 21	D 21	M 21 25	V 21	L 21	J 21	S 21	M 21	J 21
D 22	M 22 8	M 22 12	S 22	L 22	J 22	S 22	M 22	V 22	D 22	M 22 47	V 22
L 23	J 23	J 23	D 23	M 23	V 23	D 23	M 23 34	S 23	L 23	J 23	S 23
M 24	V 24	V 24	L 24	M 24 21	S 24	L 24	J 24	D 24	M 24	V 24	D 24
M 25 4	S 25	S 25	M 25	J 25	D 25	M 25	V 25	L 25	M 25 43	S 25	L 25
J 26	D 26	D 26	M 26 17	V 26	L 26	M 26 30	S 26	M 26	J 26	D 26	M 26
V 27	L 27	L 27	J 27	S 27	M 27	J 27	D 27	M 27 39	V 27	L 27	M 27 52
S 28	M 28	M 28	V 28	D 28	M 28 26	V 28	L 28	J 28	S 28	M 28	J 28
D 29	M 29 13	S 29	L 29	J 29	M 29	S 29	M 29	V 29	D 29	M 29 48	V 29
L 30	J 30	D 30	M 30	V 30	D 30	M 30 35	S 30	L 30	J 30	S 30	D 30
M 31	V 31		M 31 22	L 31	J 31			M 31			D 31



LES Emballages
EN VRAC DANS LE BAC JAUNE !

Pôle Déchets : 2 rue de la Fontaine d'Adam - BP 30004 - 86200 LOUDUN Cedex
Tél. 05 49 22 54 02 - pole-dechets@pays-loudunais.fr



Tous les emballages métalliques et en carton
Toutes les bouteilles et flacons en plastique
Toutes les barquettes
Tous les pots et boîtes
Tous les sacs, sachets et films

Jour de collecte des emballages recyclables

Jour de collecte des ordures ménagères

Jours fériés = report de collecte, suivez la flèche

PAYS-LOUDUNAIS.FR 

Conseillers : CITEO, P. H. - Photos : CITEO
Illustrations : David - "graphique" / Agence, Netcom 180
Tous les jours et tous les jours - 198 Loudun - 2023



VOTRE CALENDRIER

de collecte 2023 secteur 2

Si tu tries, tu as tout compris !

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
D 1	M 1 5	M 1 9	S 1	L 1	J 1	S 1	M 1	V 1	D 1	M 1	V 1
L 2	J 2	J 2	D 2	M 2	V 2	D 2	M 2 31	S 2	L 2	J 2 44	S 2
M 3	V 3	V 3	L 3	M 3 18	S 3	L 3	J 3	D 3	M 3	V 3	D 3
M 4 1	S 4	S 4	M 4	J 4	D 4	M 4	V 4	L 4	M 4 40	S 4	L 4
J 5	D 5	D 5	M 5 14	V 5	L 5	M 5 27	S 5	M 5	J 5	D 5	M 5
V 6	L 6	L 6	J 6	S 6	M 6	J 6	D 6	M 6 36	V 6	L 6	M 6 49
S 7	M 7	M 7	V 7	D 7	M 7 23	V 7	L 7	J 7	S 7	M 7	J 7
D 8	M 8 6	M 8 10	S 8	L 8	J 8	S 8	M 8	V 8	D 8	M 8 45	V 8
L 9	J 9	J 9	D 9	M 9	V 9	D 9	M 9 32	S 9	L 9	J 9	S 9
M 10	V 10	V 10	L 10	M 10 19	S 10	L 10	J 10	D 10	M 10	V 10	D 10
M 11 2	S 11	S 11	M 11	J 11	D 11	M 11	V 11	L 11	M 11 41	S 11	L 11
J 12	D 12	D 12	M 12 13	V 12	L 12	M 12 28	S 12	M 12	J 12	D 12	M 12
V 13	L 13	L 13	J 13	S 13	M 13	J 13	D 13	M 13 37	V 13	L 13	M 13 50
S 14	M 14	M 14	V 14	D 14	M 14 24	V 14	L 14	J 14	S 14	M 14	J 14
D 15	M 15 7	M 15 11	S 15	L 15	J 15	S 15	M 15	V 15	D 15	M 15 46	V 15
L 16	J 16	J 16	D 16	M 16	V 16	D 16	M 16 13	S 16	L 16	J 16	S 16
M 17	V 17	V 17	L 17	M 17 20	S 17	L 17	J 17	D 17	M 17	V 17	D 17
M 18 3	S 18	S 18	M 18	J 18	D 18	M 18	V 18	L 18	M 18 42	S 18	L 18
J 19	D 19	D 19	M 19 16	V 19	L 19	M 19 29	S 19	M 19	J 19	D 19	M 19
V 20	L 20	L 20	J 20	S 20	M 20	J 20	D 20	M 20 38	V 20	L 20	M 20 51
S 21	M 21	M 21	V 21	D 21	M 21 25	V 21	L 21	J 21	S 21	M 21	J 21
D 22	M 22 8	M 22 12	S 22	L 22	J 22	S 22	M 22	V 22	D 22	M 22 47	V 22
L 23	J 23	J 23	D 23	M 23	V 23	D 23	M 23 34	S 23	L 23	J 23	S 23
M 24	V 24	V 24	L 24	M 24 21	S 24	L 24	J 24	D 24	M 24	V 24	D 24
M 25 4	S 25	S 25	M 25	J 25	D 25	M 25	V 25	L 25	M 25 43	S 25	L 25
J 26	D 26	D 26	M 26 17	V 26	L 26	M 26 30	S 26	M 26	J 26	D 26	M 26
V 27	L 27	L 27	J 27	S 27	M 27	J 27	D 27	M 27 39	V 27	L 27	M 27 52
S 28	M 28	M 28	V 28	D 28	M 28 26	V 28	L 28	J 28	S 28	M 28	J 28
D 29	M 29 13	M 29 13	S 29	L 29	J 29	S 29	M 29	V 29	D 29	M 29 48	V 29
L 30		J 30	D 30	M 30	V 30	D 30	M 30 35	S 30	L 30	J 30	S 30
M 31		V 31		M 31 22	L 31	J 31			M 31		D 31

TOUS LES Papiers SE RECYCLENT !



JOURS DE COLLECTE

- COLLECTE DU MATIN
COLLECTE DE L'APRÈS-MIDI
- LUNDI**
☀️ Ceaux-en-Loudun, Pouant
Beuxes, Basses, Sammarçolles
- MARDI**
☀️ Darcé, Maulay, Nueil-sous-Faye,
Prinçay
☀️ Curçay-sur-Dive, Glénoaze,
Messemeé, Ranton, Saint-Laon
Hameaux : Crubé, Estrepieds, Mépieds,
La Gallarderie et Le Carroir
- MERCREDI**
☀️ Arçay, Mouterre-Silly, Hameau : Lassay
Bournaud, Vézères
- JEUDI**
☀️ Messais, Moncontour, Ouzilly-
Vignolles, Saint-Clair, Saint-Chartres
Les Trois-Moutiers
- VENDREDI**
☀️ Craon, La Grimaudière,
Notre-Dame-d'Or, Mazeuil,
Le Verger-sur-Dive, Hameau : Villiers
Chatais, La Roche-Rigault

☀️ Jour de collecte des emballages recyclables

☀️ Jour de collecte des ordures ménagères

☀️ Jours fériés - report de collecte, suivez la flèche



LES Emballages EN VRAC DANS LE BAC JAUNE !



Pôle Déchets : 2 rue de la Fontaine d'Adam • BP 30004 • 86200 LOUDUN Cedex
Tél. 05 49 22 54 02 • pole-dechets@pays-loudunais.fr

PAYS-LOUDUNAIS.FR



Annexe 3 : Plan d'actions du P.L.P.D.M.A.

N° de la fiche action	Nom de l'action	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1.1.	Sensibiliser l'ensemble des agents et des élus du Pays Loudunais sur la prévention des déchets						
1.2.	Défi familles z'HEROS						
1.3.	Mise en œuvre d'une Redevance Spéciale applicable aux collectivités territoriales du Pays Loudunais						
1.4.	Projet « Mon cimetière exemplaire »						
1.5.	Développer le concept de boîtes à don dans le Loudunais						
1.6.	Réduire la consommation de papier au sein de la Communauté de communes du Pays Loudunais						
2.1.	Mettre à disposition l'espace réemploi de la déchèterie de Loudun						
2.2.	Accompagner les initiatives de Cafés réparation (« Repair Cafés ») avec les associations du territoire						
3.1.	Promouvoir la consommation responsable						
3.2.	Développer l'action « mon commerçant m'emballé durablement »						
3.3.	Sensibiliser au zéro déchet dans le secteur Petite Enfance						
3.4.	Proposer un accompagnement sur la réduction des biodéchets dans les cantines scolaires et collectives						
4.1.	Distribuer gratuitement du broyat et du compost en déchèterie						
4.2.	Installer des plateformes de compostage partagé et sensibiliser les usagers concernés						
4.3.	Sensibiliser et communiquer auprès des usagers sur l'utilisation des déchets verts dans le jardin						
4.4.	Proposer des "cours" sur le compostage						
5.1.	Promouvoir le réemploi, le don, la réutilisation et la réparation lors d'une S.E.R.D.						
5.2.	Développer les éco-manifestations sur le territoire loudunais						
5.3.	Créer un guide des déchets adapté au secteur privé, à destination des entreprises du territoire						
5.4.	Réaliser des tutoriels de communication simples sur l'ensemble des thématiques "déchets"						
6.1.	Réaliser un diagnostic des « déchets » (flux) produits par les acteurs privés et publics du territoire						
6.2.	Créer un réseau d'économie circulaire entre les acteurs du Pays Loudunais						
6.3.	Etudier la mise en place d'une libre récupération des usagers, du bois brut en déchèterie						
6.4.	Sensibiliser l'ensemble des acteurs économiques sur le thème de la prévention						